



ÉDITO de Mgr Éric de MOULINS-BEAUFORT

Chers amis, frères et sœurs,

A vous qui lirez cette lettre d'information spéciale,

Depuis l'an 2000 à peu près, vous le savez, des prêtres ont été mis en cause pour des violences sexuelles commises sur des mineurs. Il a fallu attendre 2016 et l'ouverture d'une ligne dédiée par l'association « Parole libérée » de Lyon pour qu'il devienne clair que ces faits n'étaient pas marginaux en France, que notre Église n'avait pas été épargnée de ce qui avait été mis au jour déjà dans les pays anglo-saxons.

A l'automne 2018, la Conférence des évêques avec la Conférence des religieuses et religieux de France ont confié à M. Jean-Marc Sauvé, vice-président du Conseil d'État entamant sa retraite, le soin de constituer une commission pluridisciplinaire et indépendante pour faire la lumière sur ces faits.

La Commission (Commission indépendante sur les abus sexuels dans l'Église, CIIASE) a procédé par appel aux témoignages, en recevant plus de 2700, et par audition afin de comprendre les effets, l'environnement et, autant que possible, les causes de ces faits. Le rapport final, à partir d'un sondage de grande ampleur, a établi les chiffres terribles de 216 000 personnes abusées par des prêtres ou des religieux lorsqu'elles étaient mineures et 114 000 par des laïcs dans des institutions d'Église. Ce rapport, rendu public le 5 octobre 2021, a provoqué un choc. Aucun évêque ne s'attendait à un chiffre pareil, ni aucun fidèle ni aucun observateur.

Les cellules d'écoute mises en place par les évêques depuis 2015 pour recueillir les témoignages qui se présentaient avaient entendu quelques centaines de personnes. Le rapport de la CIIASE a rendu palpable la grande épreuve que représente le fait de raconter que l'on a été victime de violences sexuelles enfant et comment on l'a été. La CIIASE a pu ainsi rendre hommage au courage des personnes qui acceptaient de parler tout en respectant celles qui n'y étaient pas encore prêtes ou choisissaient de ne pas se livrer ainsi.

L'assemblée plénière des évêques qui a suivi, en novembre 2021, a été l'occasion pour les évêques de reconnaître une « responsabilité systémique » de l'Église. « Systémique » ne veut pas dire « systématique ». « Systémique » affirme que les faits sont trop nombreux pour pouvoir n'être traités que comme dus à quelques individus isolés, d'autant qu'il est arrivé, non pas toujours mais trop souvent, que les personnes victimes ne soient pas entendues alors qu'elles parlaient, pas crues, pas accompagnées, qu'elles se voient accusées elles-mêmes de calomnies, ou que les auteurs ne soient qu'admonestés, sans effort pour chercher à connaître avec précision les faits qu'ils avaient pu connaître. L'assemblée plénière a pris aussi des mesures décisives : création de l'INIRR (Instance Nationale Indépendante de Reconnaissance et de Réparation)¹, la Conférence des religieux et religieuses de France (CORREF) ayant créé une Commission Reconnaissance et Réparation (CRR) ; création d'un Tribunal Pénal Canonique National (TPCN) afin que les auteurs ne soient pas jugés par des camarades de Séminaire par exemple ; mise en place de neuf groupes de travail à qui ont été confiées les préconisations du rapport de la CIIASE afin qu'ils en précisent les modalités concrètes d'application.

Ces groupes de travail ont remis leur rapport en mars 2023 ; les évêques ont adopté un grand nombre de leurs suggestions, mais pas toutes, certaines étant confiées aux instances des diocèses pouvant les mettre en œuvre pratiquement, comme les conseils presbytéraux

[1] L'INIRR, à l'échelle nationale, est chargée d'accueillir les personnes victimes, d'entendre leur récit, d'en évaluer la plausibilité avec les diocèses, de reconnaître qu'elles ont été victimes et de chercher avec elles les moyens d'un processus de réparation : rencontre, lettre, plaque mémorielle, versement d'une réparation financière fixée par le collège des experts de l'INIRR selon les cas.

pour celles qui concernaient directement les prêtres, ou les facultés de théologie.

Fin mars-début avril 2025, une session spéciale a été organisée à Lourdes, Cité Saint-Pierre, réunissant les évêques, des personnes victimes, des personnes des diocèses engagées dans l'écoute des personnes victimes ou la prévention, des responsables de services publics ou d'associations agissant contre les violences sexuelles dans notre société, afin de faire un point d'étape.

Cette session a ouvert un moment nouveau : il ne suffit pas que des décisions soient prises à l'échelle nationale et déclinées à l'échelon diocésain ; il faut travailler à ce qu'une culture globale de l'attention et de la vigilance se développe dans les diocèses et dans toutes les sphères de la société.

Car les chiffres mis au jour par la CIASE concernant l'Église ont fait apparaître une réalité terrible confirmée ensuite par la CIVISE (Commission Indépendante sur l'Inceste et les Violences Sexuelles faites aux Enfants) créée par le Gouvernement sur le modèle (revendiqué) de la CIASE : dans notre société française entière, 14,6% des femmes et près de 6,4% des hommes ont été agressés sexuellement alors qu'ils étaient mineurs.

Or, les auditions de la CIASE tout spécialement ont montré que les enfants n'oubliaient pas. Même si certains survivent par une « amnésie post-traumatique », tous portent en eux définitivement les traces de la violence ainsi subie et en voient leur vie compliquée et même empêchée.

Il est de notre responsabilité à tous désormais de veiller à ce qui peut indiquer une violence sur un enfant ou un adolescent, dans l'Église comme ailleurs. Cette Lettre d'information spéciale voudrait y aider en faisant le point sur le travail accompli dans notre diocèse et en présentant les procédures ou les organes mis en place pour créer un climat et un mode de fonctionnement qui s'opposent à toute violence.

Je salue le travail de Mgr Jordan, mon prédécesseur. Avec Mgr Gilbert Louis, alors évêque de Châlons, ils ont mis en place en 2017 une cellule interdiocésaine d'écoute, unissant les diocèses de Châlons et de Reims, et en ont suivi de près le travail.

En arrivant ici fin octobre 2018, je me suis inscrit

dans ces traces. La cellule d'écoute avait reçu alors quelques témoignages seulement. Ils avaient permis à Mgr Jordan de reprendre les dossiers des prêtres depuis la deuxième guerre mondiale et de mettre au jour certains cas où des plaintes avaient été déposées, des procédures parfois engagées, des sanctions prises ou non. Tout ce qu'il a pu apprendre, il l'a fait connaître aux Procureurs généraux successifs.

Pour ma part, les années 2019-2021 ont été très actives pour la cellule d'écoute. 30 personnes ont été entendues, mettant en cause 20 prêtres depuis 1947. Parfois, il n'y a qu'un seul témoignage mais assez précis et poignant pour ne pouvoir en douter, parfois plusieurs concernent le même prêtre agresseur.

J'ai trouvé à mon arrivée deux prêtres vivants faisant l'objet d'une procédure canonique : l'un, décédé depuis, a été finalement ramené à l'état laïc par sanction ; pour l'autre, suspendu depuis avril 2019 de tout ministère, une procédure judiciaire, largement médiatisée dans la région, a été déclenchée. Sa clôture récente me permet de reprendre le cours canonique. Un prêtre fait encore l'objet d'une enquête.

J'ai pour ma part reçu des témoignages contre plusieurs prêtres décédés dont mes prédécesseurs ne semblent pas avoir connu les méfaits. J'ai signalé l'un au Procureur de la République qui a déclenché une enquête, ce prêtre ayant conduit pendant des années jusqu'à sa mort en 1986 des colonies de vacances. Cette enquête a permis au Procureur d'assurer les deux personnes sur le témoignage desquelles j'avais fait le signalement qu'elles avaient bien été victimes.

Depuis deux ans, quelques personnes victimes dans notre diocèse se sont regroupées en une association, nommée « Éclats ». Je voudrais redire ici aux personnes qui auraient été victimes d'un prêtre qu'il est toujours possible de s'adresser à la cellule d'écoute du diocèse, comme à l'INIRR. Si la justice civile ou canonique ne peut rien faire à l'égard d'un mort, le diocèse est prêt à entendre qui voudrait faire part de ce qu'il ou elle a subi d'un prêtre et l'INIRR est faite pour accompagner un moment les personnes victimes afin qu'elles soient assurées d'être reconnues comme telles par l'Église et de mettre en place les procédures de reconnaissance utiles. L'association « Eclats » peut être une porte d'entrée aussi. Mon désir est de travailler le mieux possible avec elle.

Après 5 ans, on peut dire que l'INIRR fait un beau travail, nécessaire et exigeant. Les évêques préparent actuellement la suite de l'INIRR, sa présidente, Madame Marie Derain de Vaucresson, envisageant, après cinq années de lourd travail, de se retirer un peu pour se consacrer à sa vie familiale et professionnelle. Nous ne saurons jamais assez dire la reconnaissance que nous lui devons.

Face à la situation de crise où nous étions, elle a su construire une solution de crise. Il convient maintenant d'avancer vers un dispositif qui pourra accompagner notre Église dans le temps long.

Cependant, je voudrais exprimer ici une conviction forte : nous ne pouvons ni ne devons nous résigner à ce qu'il y ait de la violence dans l'Église. En particulier, nous ne pouvons nous résigner à ce que des prêtres ou des diacres, ordonnés pour agir au nom du Christ, notre Seigneur, usent de leur position pour abîmer des enfants ou des adolescents, et pas davantage pour mettre des personnes adultes sous leur dépendance. Cela scandalise et cela doit nous scandaliser. Les dispositifs mis en place ne doivent pas subrepticement installer l'idée qu'il y aurait là un mal inévitable.

Nous savons maintenant que la violence sexuelle sur les enfants et les adolescents est plus forte, plus prégnante, que ce que l'on voulait bien voir ou entendre ; nous savons les dégâts humains, psychologiques et spirituels, qu'elle provoque ; nous savons mieux que jamais combien une personne en situation d'autorité peut facilement en mettre une autre dans sa dépendance pour abuser d'elle. Ce savoir ne doit pas nous conduire à désespérer mais à agir, à être vigilants pour nous-mêmes, pour nos propres comportements et pour les autres.

Le ministère ordonné est un don de Dieu. Il a été voulu par le Christ Seigneur pour partager le grand bien, l'immense bien, de sa mort pour nos péchés, de sa Résurrection et de l'envoi de l'Esprit-Saint, à tous les humains. L'immense majorité des prêtres, de nos prêtres, de vos prêtres, agit ainsi, vous le savez. Je veux ici rendre hommage au grand bien qu'ils font. J'en recueille le fruit lors de mes visites pastorales ou de mes rencontres.

Mais cette sainteté-là ne compense pas, pour ceux et celles qui en sont victimes ni pour l'Église entière, le mal commis par quelques-uns, surtout lorsque ce mal a été vu ou aperçu ou deviné sans être traité comme il convient, moins encore lorsque la personne victime n'a pas été accompagnée et protégée et lorsque l'auteur a pu profiter du silence ou de l'aveuglement des autres, prêtres ou fidèles laïcs. La CISE avait mis aussi en lumière qu'un tiers des violences sexuelles commises dans l'Église depuis 1950 l'avaient été par des laïcs. Ce fait n'est pas plus supportable et doit être pris en compte, y compris dans l'enseignement catholique.

Notre diocèse, comme tous les autres, a mis en place, à côté de la cellule d'écoute et en lien avec elle, plusieurs dispositifs de prévention et de réflexion que cette lettre vous présente : dispositif Stop Abus, conseil de vigilance, charte de l'accompagnement spirituel. Par ailleurs, parce que les relations entre êtres humains peuvent toujours être source de tensions et de douleurs, les évêques de la Province (les diocèses autour de Reims : Beauvais, Langres, Soissons, Troyes, Châlons, Amiens) travaillent à la mise en place d'un conseil de médiation (qui ne s'occupera pas des violences sexuelles, lesquelles constituent des délits ou des crimes).

Comme je l'écrivais dans la lettre pastorale sur l'espérance, toutes ces mesures participent d'un grand travail qui doit être animé par notre espérance que le mal ne l'emporte pas, que Dieu agit pour nous libérer du péché et pour faire de nous des porteurs de vie. Que l'Église puisse transporter des telles causes de mort est une immense douleur. Dieu, dans sa miséricorde, nous permet d'en prendre la mesure afin que nous puissions en être guéris et servir en vérité son œuvre.

Je remercie les lectrices et les lecteurs de cette Lettre Infos spéciale, de prendre au sérieux le travail engagé. S'ils participent à la vie de notre diocèse, qu'ils et elles s'en fassent de bon cœur le relais, en portant la douleur des personnes qui ont été victimes et en pensant à toutes celles et tous ceux qui veulent pouvoir faire confiance à l'Église du Christ,

+Eric de Moulins-Beaufort
Archevêque de Reims

LES DISPOSITIFS D'ÉCOUTE ET DE PRÉVENTION MIS EN PLACE PAR NOTRE DIOCÈSE

Rencontre avec la Cellule d'écoute diocésaine

Depuis 2015, les diocèses de Reims et de Châlons ont mis en place une adresse propre de signalement d'abus ou de violences sexuelles commis dans le cadre de l'Église **cellule@ecoute.info** et ils ont constitué une cellule d'écoute.

La cellule d'écoute est composée de plusieurs écoutants formés. Lorsqu'une personne écrit à l'adresse mail (cellule@ecoute.info), un écoutant prend contact avec elle. Un rendez-vous est proposé, pour écouter, orienter et enclencher les procédures nécessaires, si besoin.

Depuis sa création en 2017, la cellule d'écoute a reçu plus de 30 personnes. Chaque fois, de longues années après les faits, la souffrance des victimes était encore vive et a renforcé la certitude de l'importance de cette cellule d'écoute. Cette cellule compte désormais des membres habitant Reims et des membres habitant Charleville-Mézières.

Les entretiens avec les personnes victimes permettent de les orienter vers l'INIRR (Instance Nationale Indépendante de Reconnaissance et de Réparation) qui s'occupe des personnes qui étaient mineures lors des faits subis de la part d'un clerc (prêtre ou diacre), d'un laïc en mission dans le diocèse (personnel ou bénévole dans un service ou un mouvement de l'Église catholique). Le cas échéant, le dispositif oriente vers un autre diocèse ou vers la structure qui accueille les victimes dont les auteurs sont liés à des communautés religieuses (la Commission Reconnaissance et Réparation : CRR).

cellule@ecoute.info

Conseil de vigilance et de bientraitance

Un conseil de la vigilance et de la bientraitance a été constitué en 2023. Il se réunit deux fois par an. Il est convoqué par l'archevêque qui en nomme les membres. Son rôle est de veiller à la vitalité de la cellule d'écoute et à la mise en place par l'archevêque des procédures ou instances recommandées par la Conférence des évêques de France pour lutter contre les abus. Il veille aussi à la mise en œuvre dans le diocèse des formations indispensables pour tout prêtre et toute personne intervenant auprès des mineurs. Il s'attache également à préparer le temps de prière pour les personnes victimes qui a lieu aux alentours du 3ème dimanche de Carême tous les ans.

Liste des membres du Conseil de vigilance : Marie-Ange TURQUAIS, Marie LEGRAS, Vincent SCHERR, Olivier BRICHET, Philippe LEY, Marie-Léa MOUTON, Valérie PONSIN, Noëlle HUET, Père Baptiste BIENVENU, Père Jean LARGHI, Sylvie LAHOTTE, Eliane DEVAUX.

Charte nationale de bientraitance pour la protection des mineurs

La charte nationale de bientraitance pour la protection des mineurs, votée par les évêques lors de l'Assemblée plénière de novembre 2021, a pour objectif de mettre à disposition des responsables de mouvements d'Église, et de toutes les personnes engagées dans une responsabilité auprès des mineurs, dans un milieu lié à l'Église, un support pour établir une culture de bienveillance, de vigilance et de protection.

Ce support rappelle à tous les acteurs les règles de base à adopter pour une présence ajustée envers les jeunes tout en conservant une attitude d'éducateur chrétien, témoin de l'Évangile. Il doit permettre une réaction rapide et efficace face à une situation délicate rapportée, rencontrée ou vue. Il sert de réflexion et de partage sur les pratiques existantes et les éventuelles adaptations à mettre en œuvre.



Protocoles avec les procureurs de Reims et de Charleville-Mézières

L'archevêque, au nom du diocèse, a signé un protocole avec les procureurs de Reims le 19 novembre 2021 et de Charleville-Mézières le 16 décembre 2021.

L'intérêt du protocole est de rendre clair quels sont les interlocuteurs au diocèse et au parquet. Les faits rentrant dans le champ d'application de ce protocole sont "les agissements sexuels commis sur des mineurs ou des majeurs" par un membre du clergé de l'Église catholique, ou par un personnel laïc y travaillant bénévolement ou non. Le protocole précise que "l'autorité diocésaine n'a pas à apporter d'appréciation" sur les faits, mais doit simplement faire état, dans un courrier, des "éléments factuels tels qu'ils ont été." « Le protocole détermine l'adresse à laquelle les signalements doivent être déposés ; il précise aussi le processus de concertation entre le Parquet et le Diocèse pour décider des mesures conservatoires nécessaires. »

Ce protocole prévoit en outre une demi-journée de formation par an, donnée par le Parquet aux différents acteurs du diocèse, avec une attention particulière aux personnes engagées auprès des jeunes. Le but de cette formation est de renforcer la connaissance du fonctionnement de la justice, des droits et devoirs des citoyens, des responsabilités propres, des différentes étapes d'une procédure judiciaire, de la jurisprudence en cours pour des faits de ce genre. Ces formations ont été données en 2022 aux prêtres et diacres du diocèse, en 2023, à des personnes engagées dans l'enseignement catholique, des catéchistes et des animateurs d'aumônerie ou des responsables des servants et servantes d'autel, en 2025 aux encadrants du rassemblement des



jeunes Jubilate ; en 2026 aux responsables des services du diocèse. La vigilance doit s'exercer dans les activités organisées dans le cadre de l'Église. Elle comporte aussi l'attention aux signaux forts ou faibles que des jeunes donneraient de ce qu'ils pourraient subir dans leur famille, leur établissement scolaire ou dans tout autre cadre.

Prévenir, protéger, se former : démarche Stop Abus

Rencontre avec Sylvie Lahotte, chargée du protocole STOP ABUS

Progressivement, les décisions prises après le rapport de la CIASSE prennent forme dans notre diocèse comme dans les autres. Une des principales décisions est que tout majeur ayant ou pouvant avoir un lien avec des mineurs au nom de l'Église doit être formé à la juste relation et à la vigilance nécessaire.

Toute personne ayant un rôle éducatif auprès d'enfants ou de jeunes doit apprendre à repérer les signaux, forts ou faibles, et savoir comment réagir si des faits lui étaient rapportés ou si elle avait des raisons de s'inquiéter.

Le diocèse a adhéré fin 2023 au dispositif STOP ABUS mis au point par le diocèse de Paris. Ce processus vise à la protection de l'enfance, la prévention, la formation et les bonnes pratiques des adultes en lien avec des mineurs dans leurs missions. Dans un premier temps, un module de formation est à réaliser en ligne. Il est suivi par des formations en présentiel, soit par espace missionnaire, soit par mouvement ou service, soit par géographie (nord et sud du diocèse). La première formation a eu lieu en mai 2024 et a rassemblé 25 personnes, diacres, prêtres, laïcs.

Au 1er février 2026, 300 personnes ont réalisé la e-formation, et 135 ont vécu celle en présentiel.

4 formations sont prévues en 2026, dans les Espaces missionnaires Sedan-Yvois, Tardenois-Vesle-Montagne Val d'Or, Vallée de la Suippe et Reims.

Chaque Espace missionnaire a nommé un binôme de référents pour ce protocole STOP ABUS. Les référents doivent se faire présenter un extrait de casier judiciaire par tout adulte en contact avec des mineurs dans le cadre de leur mission en Eglise sur leur territoire et ils sont chargés de les inscrire à la formation Stop Abus.

Pour toute information : servicesocial@catholique-reims.fr

Temps de prière pour les personnes victimes, le jeudi 12 mars 2026

Le troisième vendredi de Carême est la journée mémorielle, voulue par les évêques de France à l'issue de l'Assemblée plénière de mars 2021. Cette date prend désormais place de façon pérenne dans le calendrier liturgique. Elle répond à l'invitation du pape François à vivre une journée de prières pour les victimes de violences sexuelles et d'abus de pouvoir et de conscience au sein de l'Église.

Chacun est invité à se joindre à ce temps de prière, le jeudi 12 mars 2026, à 20h, à l'église saint-Maurice, place Museaux, à Reims.



Le temps de prière de mars 2025, lors de l'année jubilaire, préparé par le conseil de vigilance, a été mis sous le signe de l'espérance. Les personnes victimes ne sont pas vouées à le rester. « Nous ne pouvons cependant décider de leur chemin pour elles, ni anticiper les étapes nécessaires. L'espérance n'implique pas forcément le pardon : déjà, se relever, retrouver une liberté de vivre qui a été volée. »

Quatre temps ont rythmé ce moment de prière :

- un temps mémoriel avec un accueil en musique, la lecture du témoignage reçu d'une personne qui a été victime et le témoignage d'un prêtre du diocèse
- un temps d'écoute et de silence
- un temps d'intercession : des intentions de prière ont été lues.
- un temps de mémoire vivante : chacun était invité à accrocher à une grille un ruban par personne qu'il veut confier et à écrire le nom de cette personne sur un carton à déposer devant la croix du jubilé.

Pour garder mémoire des violences sexuelles commises dans un cadre ecclésial

Créé à l'initiative de la Conférence des évêques de France (CEF) et de la Conférence des religieux et religieuses de France (CORREF), et mis en ligne en mars 2025, **le site Internet « Garder mémoire »** entend garder mémoire des violences sexuelles subies dans un cadre ecclésial. En effet, depuis 2018 et en dialogue avec des personnes victimes, les évêques se sont saisis de la question mémorielle, en particulier à l'occasion de leurs Assemblées plénières à Lourdes. A titre d'exemple, depuis mars 2021, une journée de mémoire et de prière pour les personnes victimes a été instituée tous les troisièmes vendredis de Carême, au cœur du calendrier liturgique. De la même façon, les évêques et les religieux et religieuses de la CORREF ont posé, en novembre 2021, un acte de repentance et ont installé à Lourdes une photo intitulée "L'Enfant qui pleure", avec le texte *Imbroglia*, en mémoire des personnes victimes de violences.

Dans cette même logique de « garder mémoire », en 2024, la CEF et la CORREF ont travaillé ensemble à un site Internet afin de rendre visible l'ensemble des actions mémorielles se déroulant dans les diocèses et les communautés religieuses, et de permettre aux personnes victimes de laisser une trace de leur récit de vie.

<https://gardermemoire.fr>

Garder mémoire

Un site pour ne pas oublier les violences sexuelles commises dans un cadre ecclésial.

Point d'étape sur la lutte contre les violences sexuelles dans l'Église à Lourdes en mars 2025 : ce qui reste à faire et les perspectives à ouvrir

Avant l'Assemblée plénière de printemps des évêques de France d'avril 2025 à Lourdes, la Conférence des Évêques de France a organisé une session de 2 jours, à Lourdes, pour faire un point d'étape sur les mesures mises en œuvre pour lutter contre les violences sexuelles dans l'Église depuis la remise du rapport de la CIASE (Commission Indépendante sur les Abus Sexuels dans l'Église).

Chaque diocèse a envoyé des représentants : deux personnes de notre diocèse, la responsable du protocole Stop Abus et un prêtre, le père Baptiste Bienvenu, étaient à Lourdes pour cette session.

En présence de plus de 300 participants, cette journée et demie de rencontres avait pour objectifs non seulement d'échanger sur les différents dispositifs et initiatives mis en œuvre par l'Église, mais aussi d'identifier ce qui reste à faire et les perspectives encore à ouvrir, en donnant la parole à des personnes victimes ainsi qu'à des acteurs-clés de l'Église et de la société civile, engagés dans la lutte contre les violences sexuelles.

Cette session alternait tables-rondes, ateliers, temps spirituels et projection d'un spectacle mêlant cinéma et musique, créé et mis en scène par une personne victime.

Le rapport d'évaluation de la mise en œuvre des recommandations des groupes de travail post-CIASE a été présenté et tous les documents de préparation et de travail sont à retrouver dans le dossier : **Lutter contre la pédophilie** sur le site www.eglise.catholique.fr



Témoignage du Père Baptiste Bienvenu

Je suis Baptiste Bienvenu, prêtre dans le diocèse de Reims. En 2022, l'archevêque Mgr de Moulins-Beaufort et la responsable de la pastorale des jeunes m'ont demandé de faire la formation sur la bientraitance en Église avec des sessions de formation puis d'approfondissement. Dans le même temps, un conseil de vigilance a été mis en place. Il est composé de différents membres appelés par l'archevêque. L'objectif de ce Conseil est de pouvoir faire remonter les points d'attention que l'on peut percevoir dans nos missions, de préparer ensemble le temps mémoriel pour les victimes qui est proposé par la Conférence des Évêques de France. Le Conseil de vigilance travaille aussi à la sensibilisation de tous les baptisés : un état d'esprit de vigilance doit vraiment infuser toute l'Église.

L'archevêque m'a sollicité pour participer à la session de mars 2025, précédant la Conférence des Évêques de France à Lourdes, faisant un point d'étape sur les mesures prises.

J'ai été très touché par ce qui s'y est vécu, par les paroles qui ont été dites, notamment lors des tables rondes très riches, très denses, avec la présence des collectifs de victimes. Dans la plupart des tables rondes, une personne victime était présente et prenait part aux discussions.

Je pense que c'est essentiel, pas seulement pour les chrétiens, mais pour toute la société, d'entendre ces personnes qui ont subi des atrocités et des horreurs, pour prendre conscience que ce n'est pas seulement une attention théorique, que des vies ont été bouleversées, détruites. Cela doit nous aider pour justement avoir tout le temps en tête cette attention et cette vigilance.



POINT D'ÉTAPE

Conférence de presse : où en est-on dans le diocèse de Reims et des Ardennes

Suite à ce point d'étape sur les mesures mises en œuvre pour lutter contre les violences sexuelles dans l'Église depuis la remise du rapport de la CIIASE fait à Lourdes fin mars 2025, le diocèse a organisé une conférence de presse le 30 avril 2025 pour faire un point local sur les mesures mises en œuvre dans le diocèse.

A cette présentation, les journalistes de l'Union, de France 3 Champagne Ardenne, de RCF Reims Ardennes puis de Ici Champagne Ardenne (France Bleu) ont pu poser leurs questions à la fois à Mgr Eric de Moulins-Beaufort, mais aussi à Sylvie Lahotte, et au père Baptiste Bienvenu, représentants du diocèse à Lourdes et membres du Conseil de vigilance du diocèse.



DU THÉÂTRE POUR DIRE ET SE DIRE

Pièce de théâtre « Pardon ? »

En septembre 2021, le diocèse avait fait jouer la pièce de théâtre « Pardon ? » à Reims et à Charleville-Mézières et une vidéo avait été présentée à Fismes, à Givet et à Pouru-Saint-Remi.

Cette œuvre autobiographique du comédien Laurent Martinez aborde la question de la pédocriminalité dans l'Eglise.

Le comédien a mis quarante ans avant de mettre des mots sur ses maux. Cette pièce raconte une histoire d'amour entre une femme et un homme qui a été victime d'abus sexuels de la part d'un prêtre quand il était enfant. Toutes les difficultés rencontrées par cet homme pour construire une relation amoureuse après le traumatisme qu'il a subi sont évoquées.



*Rendre l'horreur sous forme d'art,
ce n'est pas abolir l'horreur ni la sublimer
en art. C'est, avec la plus grande intensité,
les tenir en face l'un de l'autre.*

— Frédéric Worms

Proposition théâtrale pour la prévention : Les mots étaient des loups

Le diocèse de Reims et des Ardennes organise en mai 2026, trois représentations d'une pièce de théâtre. Il s'agit d'un spectacle de prévention de la pédocriminalité, de la compagnie In Vivo : **LES MOTS ÉTAIENT DES LOUPS**. Cette pièce a été recommandée par les responsables du CRIAVS (Centre de ressources pour les Intervenants auprès des Auteurs de Violences Sexuelles) Champagne-Ardenne, dépendant du Pôle de psychiatrie médico-légale de l'Établissement public de santé mentale de la Marne.

Cette représentation théâtrale vise à sensibiliser à l'approche des violences sexuelles, et à savoir repérer pour prendre en charge. Un temps d'échange suit les représentations.

Note de présentation de la pièce

Certains êtres humains sont construits de telle manière qu'ils aiment et désirent sexuellement les enfants.

Comme les loups des contes de fées, ils font la terreur des familles, et on recommande aux enfants de s'en méfier. Or certains se font croquer et disparaissent à jamais de leur propre existence, d'autres deviennent des héros du quotidien et arpentent un long chemin de solitude et de reconstruction.

Les victimes ont en commun le silence, la honte et la souffrance.

Les perspectives se renversent et se confondent. Certains êtres humains sont construits de telle manière qu'ils aiment et désirent les enfants... parfois à cause d'une initiation sexuelle précoce, déplacée, subie et dévastatrice.

Cependant, dans le plus grand secret et la solitude, bon nombre de loups ne passent pas à l'acte : leur vie ressemble à une fragile construction de verre qui peut se briser à chaque instant. Et parmi ceux qui passent à l'acte, beaucoup réclament de l'aide.

Les pédophiles ont en commun le silence, la honte et la souffrance.



Les représentations sont ouvertes à tout public, à partir de 18 ans.

Elles auront lieu les 12 et 13 mai 2026 à Reims. Entrée à 15€ (12€ pour les étudiants).

Lieu : Chapiteau « Temps des cerises » parking de l'hippodrome, rue Dominique MAINGOT à Reims.

Billets en ligne et informations : www.catholique-reims.fr

Présentation de l'association

L'abbé **Daniel Prot** (1940-1986), prêtre du diocèse de Reims, vicaire sur les paroisses Notre-Dame et Saint-Maurice & Saint-Rémi, directeur de l'œuvre « Le Sourire de Reims » s'est rendu coupable d'agressions sexuelles sur des enfants dans les années 1970 et au début des années 1980.

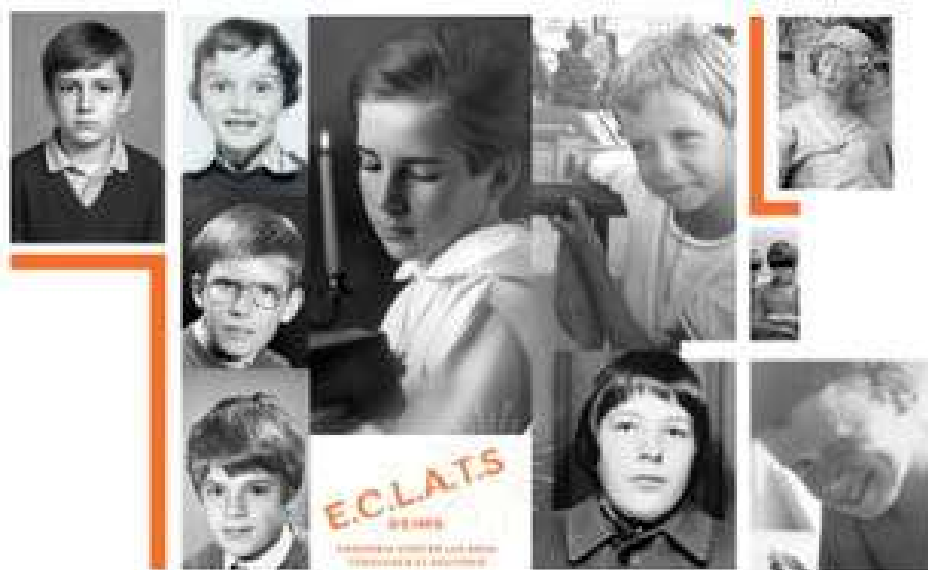
À la suite de plusieurs témoignages adressés à la Cellule d'Écoute du diocèse dès 2019, l'archevêque de Reims a signalé les faits au Procureur de la République qui a sollicité une enquête de la Police Judiciaire à l'issue de laquelle a été reconnu en octobre 2020 le statut de victimes des personnes concernées.

Plusieurs de ces agressions ont été commises dans le cadre des activités de la Colonie du Sourire de Reims à Clefcy (Vosges) entre 1970 et 1983, mais aussi des Scouts de France (Groupes Cathédrale de 1967 à 1978 et Saint-Maurice-Saint-Rémi de 1978 à 1985) et dans les établissements scolaires où il était aumônier : l'école maternelle Saint-Pierre, l'école primaire Nicolas Rolland, la Maîtrise de la Cathédrale. Quatre victimes ont été reconnues par l'INIRR. D'autres situations sont en cours d'examen par cette instance.

Pour certaines de ces victimes, les conséquences de ces agressions sont extrêmement graves et demandent un accompagnement spécifique.

Les victimes de Daniel Prot se sont donc rassemblées en un Collectif et ont créé l'association ECLATS (**Ensemble Contre les Abus Témoigner et Soutenir**) qui rassemble leurs proches et leurs soutiens et qui est désormais rejointe par les victimes de deux autres prêtres décédés : Jean-François Pinard et Peter Meulendijks. L'association ECLATS se donne pour missions d'accompagner les victimes dans la restauration de leur histoire et de les guider vers les structures désignées pour leur apporter des soins thérapeutiques souvent nécessaires et une reconnaissance de justice restaurative avec l'INIRR.

Tout témoignage peut être porté **en toute confidentialité** à la connaissance de l'association ECLATS qui dirigera les personnes concernées vers l'antenne rémoise de France-Victimes avec laquelle elle a établi une convention et un protocole d'accompagnement ainsi que l'INIRR (Instance Nationale Indépendante de Reconnaissance et de Réparation).



Contact : eclatsreims@gmail.com

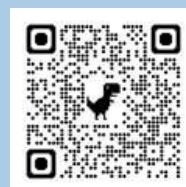
Liens :

<https://coabusesreims.wixsite.com/victimesprotreims>

<https://www.inirr.fr/>

Adhérer à l'association ECLATS et soutenir les victimes :

<https://www.helloasso.com/associations/eclats-ensemble-contre-les-abus-temoigner-et-soutenir/adhesions/adhesions>



APPEL À TÉMOIGNAGES

Des articles de journaux, dans les mois passés, ont rendu publics les actes graves commis par l'abbé Daniel Prot à l'encontre de nombreux jeunes. Quoi qu'il en soit des souvenirs heureux que certains peuvent garder de lui, de sa manière de pastorale et des colonies à Clefcy, certains ont souffert et souffrent encore.

Si certains parmi vous, lecteurs de cette lettre d'information, disposaient de photographies, de listes, de dessins, de souvenirs tant des colonies que des retraites de première communion ou, plus largement, du ministère de Daniel Prot, dans la colonie de Clefcy, dans les groupes scouts (Cathédrale de 1967 à 1978 et Saint-Maurice de 1978 à 1985), dans la maternelle Saint-Pierre, l'école primaire Nicolas-Roland, à la Maîtrise de la Cathédrale, ils rendraient service à ceux qui souffrent en les leur partageant un moment.

Ces documents pourront être déposés sous enveloppe scellée marquée : **Pour la cellule d'écoute** (DP), à l'archevêché, 5 rue du Cardinal de Lorraine, à Reims.

De tout cœur, je remercie ceux et celles qui pourraient ainsi aider.

+Eric de Moulins-Beaufort, archevêque de Reims

Cellule d'écoute du diocèse :
cellule@ecoute.info

Ligne d'écoute nationale



7j/7 de 9h à 21h

01 41 83 42 17

**POUR LES PERSONNES VICTIMES
DE VIOLENCES ET D'AGRESSIONS SEXUELLES
DANS L'ÉGLISE CATHOLIQUE**

Un service de France Victimes

Des écoutants professionnels de l'aide aux victimes
pour vous apporter une aide de proximité

accueil, écoute, orientation



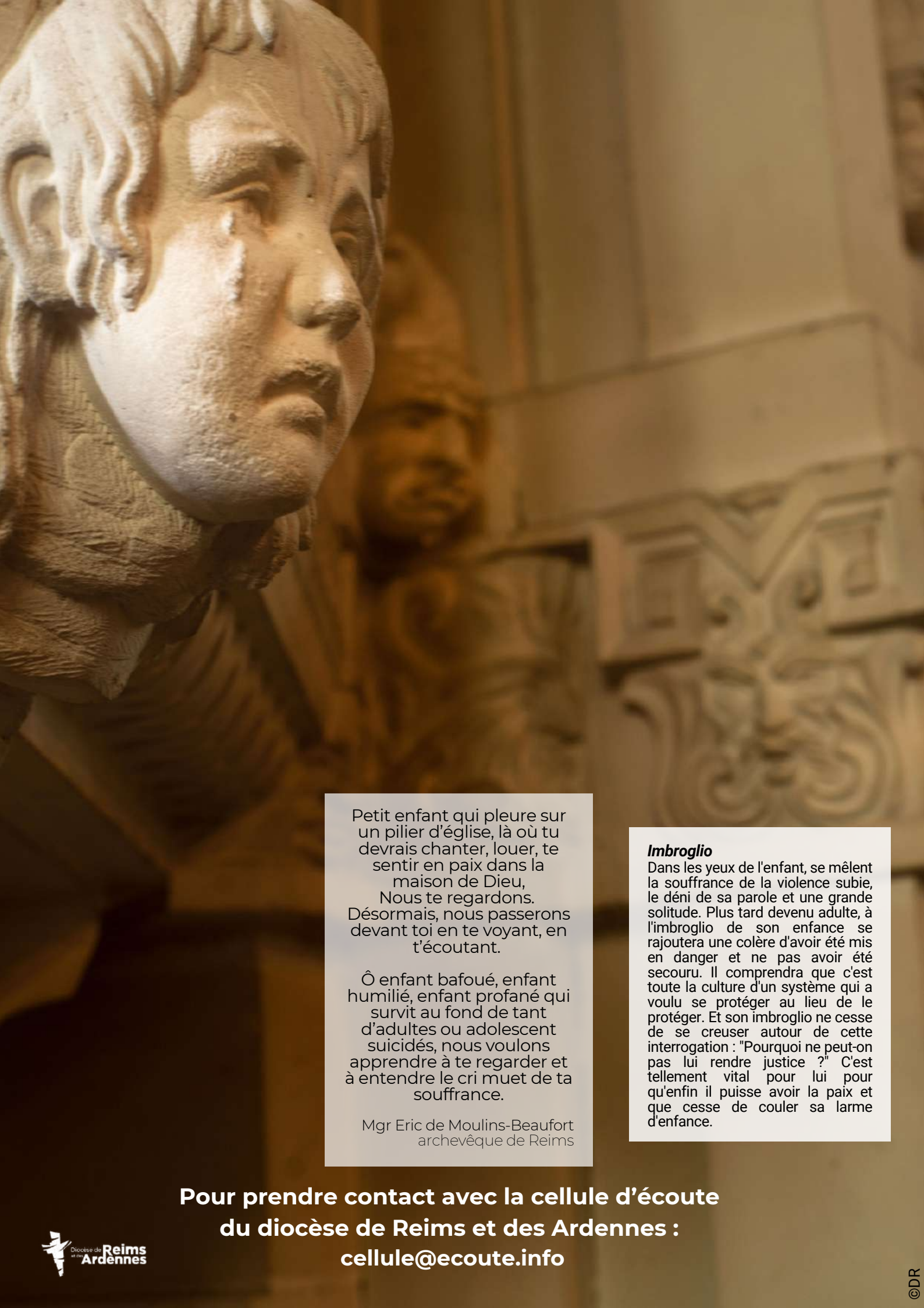
**Lutter contre
la pédophilie**

Un site internet pour agir
contre la pédophilie



**Lutte contre
les violences sexuelles
dans l'Église catholique**

Rapport sur la mise en œuvre des décisions
votées à l'Assemblée plénière de mars 2023



Petit enfant qui pleure sur
un pilier d'église, là où tu
devrais chanter, louer, te
sentir en paix dans la
maison de Dieu,
Nous te regardons.
Désormais, nous passerons
devant toi en te voyant, en
t'écoutant.

Ô enfant bafoué, enfant
humilié, enfant profané qui
survit au fond de tant
d'adultes ou adolescent
suicidés, nous voulons
apprendre à te regarder et
à entendre le cri muet de ta
souffrance.

Mgr Eric de Moulins-Beaufort
archevêque de Reims

Imbroglia

Dans les yeux de l'enfant, se mêlent
la souffrance de la violence subie,
le déni de sa parole et une grande
solitude. Plus tard devenu adulte, à
l'imbroglia de son enfance se
rajouterait une colère d'avoir été mis
en danger et ne pas avoir été
secouru. Il comprendra que c'est
toute la culture d'un système qui a
voulu se protéger au lieu de le
protéger. Et son imbroglia ne cesse
de se creuser autour de cette
interrogation : "Pourquoi ne peut-on
pas lui rendre justice ?" C'est
tellement vital pour lui pour
qu'enfin il puisse avoir la paix et
que cesse de couler sa larme
d'enfance.

**Pour prendre contact avec la cellule d'écoute
du diocèse de Reims et des Ardennes :
cellule@ecoute.info**